



Décision du Maire

EN DATE DU 23/12/2024

N° 2024-165

OBJET : CATALOGUE DES TARIFS APPLICABLES POUR L'ANNÉE CIVILE 2025

LE MAIRE DE LA VILLE DE VOIRON,

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L.2122-22 modifié,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2024-084 en date du 26 juin 2024 portant attributions du Maire, en application de l'article sus visé,

CONSIDERANT que les services de la ville sont à l'initiative de nombreux actes administratifs fixant les tarifs des différents services publics de la commune,

CONSIDERANT qu'il est important d'optimiser le nombre d'actes et d'offrir plus de lisibilité aux usagers de ces services publics,

DECIDE

ARTICLE 1 : Les tarifs de la ville de Voiron et de ses budgets annexes sont rassemblés dans un catalogue des tarifs.

ARTICLE 2 : Cette décision concerne les tarifs année civile de l'année 2025, dont le catalogue détaillé est disponible en annexe.

ARTICLE 3 : Pour 2025, l'évolution cible à appliquer aux tarifs est de +1,7 %, sauf cas particuliers.

ARTICLE 4 : Les tarifs qui n'évoluent pas au 1^{er} janvier 2025 sont susceptibles d'évoluer au 1^{er} septembre 2025.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur général des services, Madame la Directrice générale adjointe et Monsieur de Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 6 : Conformément aux articles R,421-1 et suivants du code de la justice administrative, le présent acte est susceptible dans un délai de deux mois à compter de son affichage, publication ou notification, d'un recours gracieux auprès du Maire de la commune de Voiron ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble. La juridiction administrative

compétence peut être saisie par l'application Télécours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Le recours gracieux est suspensif du délai de recours contentieux, mais n'est pas suspensif de l'application du présent acte.

Voiron, le 23/12/2024

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt en Préfecture
et sa notification

Le Maire de Voiron



Pour le Maire empêché,
L'Adjoint aux finances, à l'administration
générale et aux économies

Julien POLAT

Yves ALLARDIN

TARIFS 2025
CULTURE

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE

A compter du 1er janvier 2025, les tarifs du conservatoire seront fixés comme suit (inchangés par rapport au 1^{er} septembre 2024) :

- Les tarifs trimestriels du conservatoire applicables à partir du 1^{er} janvier 2025 sont fixés selon le tableau joint en annexe (période septembre 2024 à juin 2025).
- Les cours du Conservatoire sont exigibles en fin de trimestre, tout trimestre commencé est dû.
- Les élèves membres de l'UMV bénéficient d'une réduction de 50 %.
- Atelier périscolaire du « Mercredi Musique » de l'accueil loisirs PMC du mercredi : gratuit

	Année 2024	Année scolaire 2024 - 2025
Droit fixe, pour frais de dossier, non remboursable quelle que soit la période de fréquentation	53,20 €/an	53,20 €/an
Droit de mise à disposition d'un instrument pour 1 an maximum	27,20 €/trimestre	27,20 € / trimestre
Droit de mise à disposition d'instruments à élèves extérieurs au conservatoire	399,10 €/an	399.10 € / an
Orchestres et ensembles : droit fixe pour frais de dossier pour les participants non-inscrits au Conservatoire	53,20 €/an	53,20 € / an

- Une réduction est applicable en fonction du nombre d'inscriptions (par foyer fiscal) selon le barème ci-dessous (arrondis à l'entier supérieur) :

- 2 inscriptions : 15 %
- 3 inscriptions : 20 %
- 4 inscriptions : 25 %
- 5 inscriptions : 30 %

NB : réduction applicable à l'ensemble de la facture, droit fixe d'inscription compris.

- De fixer le tarif des stages, hors vacances créatives, selon le tableau ci-dessous

Nombre de jours	Année 2024	Année scolaire 24-25
8 jours	158,00 €	158,00 €
1 jour	25,90 €	25,90 €
½ journée	16,40 €	16,40 €

- Une réduction de 20 % est applicable pour les cours d'instruments en cursus par cycles du conservatoire lorsque plusieurs élèves se partagent un temps de cours (une demi-heure de cours à deux, quarante-cinq minutes à 3 ou 4, une heure à 4 ou 5 élèves).

- Les tarifs pour les événements du conservatoire de la saison sont fixés de la façon suivante :

- Tarif « Gris » : 35 €
- Tarif « Jaune » : 25 €
- Tarif « Rose » : 20 €
- Tarif « Marron » : 18 €
- Tarif « Rouge » : 15 €
- Tarif « Bleu » : 12 €
- Tarif « Violet » : 8 €
- Tarif « Vert » : 5 €
- Tarif « Orange » : 0 €

- Les tarifs pour les locations ponctuelles des salles du conservatoire sont fixés de la façon suivante :

	Associations Voiron		Autres organismes Voiron		Utilisateurs Hors Voiron	
	2024	2024-25	2024	2024-25	2024	2024-25
Petite salle	48.70 €	48.70 €	111.50 €	111.50 €	149.90 €	149.90 €
Auditorium	55.70 €	55.70 €	125.10 €	125.10 €	163.80 €	163.80 €

- Le tarif annuel pour les associations dites « résidentes » du conservatoire sont fixés de la façon suivante :

	2024	2024-25
Résidents	56,81 €	56,81 €

Les recettes correspondantes sont affectées à l'article 7062 Code service 0007.

tarifs_2024-25

Tarifs 2024-25 Montant par trimestre QUOTIENT FAMILIAL	VOIRON										HORS VOIRON	
	2024	2024-25	2024	2024-25	2024	2024-25	2024	2024-25	2024	2024-25	2024	2024-25
	0-300	0-300	301-450	301-450	451-600	451-600	601-800	601-800	801 et +	801 et +	EXTERIEUR	EXTERIEUR
Cursus par cycle (adulte et enfant)												
Formation musicale, 1 instrument*, pratique collective	121,4	121,4	141,2	141,2	160,9	160,9	182,0	182,0	203,6	203,6	287,0	287,0
Formation musicale, chant*, pratique collective	106,7	106,7	124,8	124,8	141,2	141,2	159,0	159,0	178,6	178,6	213,8	213,8
Les options												
2ème cycle - 1/4 d'heure suppl. optionnel	32,9	32,9	39,5	39,5	44,0	44,0	50,7	50,7	55,5	55,5	57,9	57,9
3ème cycle - 1/2 heure suppl. optionnelle	67,0	67,0	78,7	78,7	90,2	90,2	101,7	101,7	113,1	113,1	114,8	114,8
Parcours personnalisés												
Musique - Instrument seul adulte *	175,4	175,4	205,1	205,1	232,9	232,9	262,1	262,1	294,6	294,6	361,4	361,4
Musique - Instrument seul enfant *	121,4	121,4	141,2	141,2	160,9	160,9	182,0	182,0	203,6	203,6	287,0	287,0
Chant *	106,7	106,7	124,8	124,8	141,2	141,2	159,0	159,0	178,6	178,6	224,5	224,5
Formation musicale enfant/adulte	26,3	26,3	31,1	31,1	36,1	36,1	39,5	39,5	44,6	44,6	60,6	60,6
ATELIERS												
Ateliers d'apprentissage collectif - Cursus Découverte	47,6	47,6	55,7	55,7	60,6	60,6	70,6	70,6	79,3	79,3	94,7	94,7
DANSE												
Eveil (45 mn)	21,5	21,5	24,7	24,7	29,6	29,6	32,9	32,9	36,4	36,4	52,6	52,6
Initiation (1h)	32,9	32,9	37,5	37,5	42,6	42,6	49,2	49,2	54,9	54,9	65,9	65,9
1 ^{er} cycle 1 à 4 (2h) + hors cursus (1h30)	62,4	62,4	72,2	72,2	82,2	82,2	93,3	93,3	104,3	104,3	121,7	121,7
2ème cycle 1 à 5 années + 3 ^e cycle (De 3h à 4h15)	88,6	88,6	103,2	103,2	118,1	118,1	132,7	132,7	149,0	149,0	180,3	180,3
Hip hop	47,6	47,6	55,7	55,7	60,6	60,6	70,6	70,6	79,3	79,3	94,7	94,7
* Tarif sur la base de 30 minutes de cours hebdomadaire divisible au prorata du temps de cours 2 ^e instrument (exceptionnel et sur décision motivée) = Tarif cursus par cycle x2												